

10_PDS_174



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 26 JAN. 2010

Scanné le 27 JAN. 2010

Postulat

Définition d'une stratégie vaudoise en matière de politique européenne

Développement

La Suisse est européenne. Par sa position géographique, son histoire, ses valeurs, ses langues, ses cultures, son économie, sa sociologie, elle s'inscrit au cœur du tissu européen. Son destin est profondément lié à celui de son propre continent et son intérêt est de participer à son organisation. En fait, ces constats sont d'une parfaite banalité ; la Suisse appartient à l'Europe comme le Cervin à la chaîne des Alpes. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, cette évidence aurait pu conduire la Confédération à devenir un acteur du projet européen.

D'autres choix ont été opérés. La Suisse a décidé de tourner le dos à l'Europe politique, tout en passant des accords avec elle. Peu à peu, cette démarche a conduit le pays dans une impasse prévisible. D'un côté, avec l'espace Schengen, la libre circulation des personnes et plus de cent vingt accords bilatéraux sectoriels, la Suisse a rejoint le dispositif qu'elle prétend fuir ; mieux, elle se révèle parfois plus intégrée dans l'UE que certains de ses membres. Simultanément, elle reste hors des centres de décision et la discussion des normes qu'elle applique lui échappe.

Par ailleurs, alternant les succès et les phases de repli, l'UE n'a cessé de se développer. Intégrant l'Europe du sud, puis l'Europe de l'est, elle a su accompagner cet élargissement d'un approfondissement incarné notamment par le Traité de Lisbonne. Désormais, la nécessité d'harmoniser les positions de ses vingt-sept membres ainsi qu'un Parlement aux compétences fortement accrues font que l'UE n'a plus la possibilité d'accorder à la Suisse des solutions sur mesure. Par conséquent, se limitant à des questions de procédure ou de calendrier, les négociations bilatérales tendent à se résumer à la reprise de l'acquis communautaire.

Pour les cantons, ces évolutions sont loin d'être négligeables. Elles les interrogent d'autant plus qu'ils sont doublement concernés par les relations entre la Suisse et l'Europe. D'une part, ils constituent les pièces du puzzle fédéral dont ils contribuent à forger le destin. D'autre part, échelon intermédiaire entre communes et Confédération, ils conduisent leurs propres politiques, souvent conditionnées par la problématique européenne.

Or, l'actuelle posture de la Suisse tend à mettre les cantons hors jeu. Régulièrement, ils subissent les conséquences de son absence des sphères décisionnelles européennes dans leurs propres domaines d'action. Autrement dit, non seulement la voie bilatérale s'apparente à la reprise de l'acquis communautaire, mais en plus les minces marges de manoeuvre résiduelles sont en mains des ambassadeurs et des experts, loin des débats démocratiques et de l'influence des Etats fédérés.

Depuis toujours, le canton de Vaud sait que ses atouts tiennent à sa position de carrefour, sa tradition d'ouverture et sa capacité de s'intégrer dans des espaces dépassant ses frontières. Dans cet esprit, ses intérêts majeurs consistent à défendre ses objectifs européens et devenir un acteur du débat national. S'agissant de cette ambition, le « Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures », examiné par le Parlement en septembre 2009, laisse le lecteur sur sa faim.

De surcroît, le Conseil fédéral est en train d'élaborer une nouvelle évaluation de la voie bilatérale. Les cantons sont appelés à faire connaître leurs positions par l'intermédiaire de la Conférence des gouvernements cantonaux. Dans ce contexte, Lucerne s'est prononcé pour la prise en considération de « toutes les options », y compris celle d'une adhésion, tout en souhaitant un vaste débat sur la problématique européenne. Quant au Conseil d'Etat fribourgeois, constatant que la reprise automatique du droit européen s'accélère tandis que l'autonomie des cantons diminue, il estime « nécessaire l'ouverture de négociations sur l'adhésion ».

Aujourd'hui, les conséquences de « l'adhésion à froid » dans laquelle la Suisse semble être entrée ne peuvent plus être passées sous silence et doivent être discutées ouvertement. Pour le Conseil d'Etat, le temps est venu d'examiner si des alternatives à la voie bilatérale seraient plus favorables au canton, notamment sur le plan économique et institutionnel. Enfin, le Conseil d'Etat servirait le canton en faisant connaître ses préférences en matière de politique européenne, en développant une vision forte de la question et en l'accompagnant des stratégies utiles à sa réalisation.

Considérant l'ensemble de ces points, les postulants ont l'honneur de prier le Conseil d'Etat de définir la position du canton en matière de politique européenne et de l'appuyer par un concept stratégique contribuant à la défense de cette position sur le plan suisse. Ce concept devrait s'articuler notamment autour des éléments suivants :

- 1) Un bilan de la voie bilatérale, accompagné d'un examen des alternatives possibles et d'une analyse de la solution la plus pertinente pour le canton.
- 2) Une définition des objectifs et des moyens visant à la réalisation de la solution retenue.
- 3) Une stratégie de communication servant le débat européen dont le canton et la Suisse ne peuvent plus faire l'économie.
- 4) Une réflexion sur les éventuelles étapes et un calendrier pour la conduite des différentes opérations.
- 5) L'examen d'un volet d'actions concertées avec les cantons partageant la vision du Conseil d'Etat vaudois, en particulier avec les cantons voisins.

Lausanne, le 26 janvier 2010.


François Cherix


et Alessandra
SILAURI

Souhaite développer et demande le renvoi à commission

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Durussel José
Amarelle Césia	Chatelain André	Duvoisin Ginette
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Fardel Claude-André
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Cherix François	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Feller Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Christen Jérôme	Fiora-Guttman Martine
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Valotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gfeller Olivier
Bonjour Eric	Debluè François	Girardet Lucas
Bonny Dominique-Richard	Décosterd Anne	Gardon Julien
Borel Bernard	Delacour André	Glutz Félix
Borloz Frédéric	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Bottlang-Pittet Jaqueline	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Brélaz François	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Cachin Jean-François	Dind Claudine	Grognoz Frédéric
Calpini Christa	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean
Capt Gloria	Ducommun Philippe	Guignard Pierre

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Hurni Véronique	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Savary Marianne
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Junglaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venezos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mayor Olivier	Rau Michel	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wehrli Laurent
Melly Serge	Renaud Michel	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Ailette	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Reymond Philippe	Zwahlen Pierre